

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 12 - 10

Séance du 22 décembre 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 30

Représentés : 3

L'an deux mille vingt, le vingt-deux décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, JOANNON, LUCIANO.

STADE LUCIEN SISCO

RESTRUCTURATION ET MISE
AUX NORMES DES ABORDS
ET
DE L'AIRE D'EVOLUTION

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, CATANI Laurene, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

DEMANDE D'AIDE
FINANCIERE AU TITRE
DE LA DOTATION DE
SOUTIEN A

L'INVESTISSEMENT LOCAL
2021 (DSIL)

ET/OU

DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES

TERRITOIRES RURAUX 2021
(DETR)

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Frédéric HERBAUT (procuration à Monsieur le Maire)

Conseillers Municipaux : Madame Corinne ROCHE-SANNA (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Monsieur Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Alain BERARD).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur PAMELLE

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201222-DEL20201210-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

Il est rappelé qu'à la suite des modifications intervenues dans le périmètre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et qu'en raison du chevauchement de calendrier concernant les subventions de la DSIL et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), un dossier unique de demande de subvention est désormais mis en place.

Il est proposé au Conseil Municipal l'opération suivante :

➤ **Priorité n°1 :**

« Travaux de restructuration et de mise aux normes de l'aire d'évolution du Stade Lucien Sisco et de ses abords ».

Il est précisé que ce projet entre dans l'axe prioritaire n°4 de la DSIL (*La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics*) mais également dans l'axe prioritaire n°4 de la DETR (*Opérations relatives au développement culturel, économiques, touristique, sportif ou social des collectivités rurales*).

Le stade Sisco se trouve à proximité du quartier nouveau de la Miolane, aménagé dans le cadre d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble (2014-2018) et des établissements scolaires (Collège Romain Blache, écoles maternelle Torrès et élémentaire Petit Prince).

Le projet d'aménagement du stade Sisco comprend la mise en œuvre d'une pelouse synthétique 100% recyclable, le remplissage de la pelouse 100% naturel (noyaux d'olives, liège, ...), le remplacement des projecteurs d'éclairage et l'élargissement de la zone de vie qui comprend la buvette, les tribunes, le club-house et les vestiaires.

Cette solution plus durable permettra de réduire nos consommations d'eau du fait d'un arrosage fortement réduit et d'électricité par l'installation de projecteurs leds à très basse consommation.

L'élargissement de la zone de vie améliorera les interactions, la fluidité et l'accessibilité des utilisateurs à la buvette, aux tribunes, au club-house et aux vestiaires.

Cette solution sécurisera les plus jeunes en créant un accès unique aux vestiaires entre la pelouse et le club-house à la vue de tous et avec une surveillance accrue.

Elle permettra enfin d'empêcher tout échappatoire ou intrusion malveillante depuis le stade d'évolution côté collège en verrouillant la porte arrière.

La restructuration et la mise aux normes de cette aire d'évolution permettra d'accroître considérablement son utilisation et optimisera son accès toute l'année.

Les dimensions retenues permettront d'utiliser l'équipement pour le foot à 11 ou le foot à 8 (2 terrains en travers).

Le montant total estimatif concernant les travaux et la pose des équipements s'élève à 800 000 € HT.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat DSIL / DETR (80 %)	640 000,00 €
Autofinancement (20 %)	160 000,00 €
Total HT	800 000,00 €
T.V.A 20 %	160 000,00 €
Total TTC	960 000,00 €

La Commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux de subvention sollicité au titre de la DSIL et/ou de la DETR ainsi que le taux réellement attribué.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'opération ayant pour objet des « travaux de restructuration et de mise aux normes de l'aire d'évolution du Stade Lucien Sisco et de ses abords »,

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

Sollicite une subvention de l'Etat la plus élevée possible au titre des deux fonds : la dotation de soutien à l'investissement public local et/ou la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY